

Date : 09/09/13

Les cadres français toujours aussi médiocres en anglais



Capital - Les cadres français toujours aussi médiocres en anglais

Oh, my goodness ! Les Français sont toujours aussi nuls quand il s'agit de parler anglais, si l'on en croit un sondage publié lundi par Cadremploi. Dans le détail, 13% des 3.896 cadres interrogés se voient toujours comme des débutants et 33% estiment avoir un niveau intermédiaire. Seule une toute petite majorité se considère "opérationnelle" dans ce domaine.

Conséquence : près de la moitié des sondés (48%) hésitent à prendre la parole en public dans cette langue, et 43% ont toutes les peines du monde à rédiger un e-mail ou une lettre. Un vrai handicap à l'heure où la maîtrise de la langue de Shakespeare devient indispensable dans de nombreux secteurs.

En effet, les occasions d'utiliser l'anglais se multiplient dans le milieu professionnel. Compréhension de documents, envoi de messages, appels téléphoniques... plus de deux tiers

a Évaluation du site

L'actualité financière par Yahoo! Le site diffuse quotidiennement les brèves de diverses agences (AFP, Reuters, Patrimoine.com, PRLINE, etc.) concernant la bourse, les SICAVs, les sociétés, les devises, etc.

Cible
Spécialisée

Dynamisme* : 817

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

des cadres interrogés affirment en avoir déjà eu besoin. Et 60% notent qu'ils ont dû s'exprimer en anglais lors d'un entretien d'embauche.

Lire aussi : Où habitent les Français les plus nuls en anglais ?

Ce problème ne touche pas que les cadres. D'après un sondage publié fin août par le **Wall Street Institute**, réalisé grâce aux données du site d'emploi Stepstone, la moitié des salariés et même 60% des demandeurs d'emploi interrogés s'attribuent une note inférieure à 5 sur 10 en anglais.

Le bilan n'est guère meilleur pour les étudiants, qui sont un tiers à se donner moins de la moyenne. Principal souci : le peu d'occasion d'intervenir à l'oral. D'où la volonté du gouvernement d'encourager les cours en anglais à l'université. Une initiative votée cet été dans le cadre de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui avait provoqué un tollé.

Retrouvez cet article sur capital.fr